

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
Katia ANNEN	
René BARIONI	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	
Claudine BOVET	rapporteur

s'est réunie les 9, 13 et 23 mai ainsi que les 9 et 13 juin 2016.

Excusés : Katia Annen le 23 mai et René Barioni le 9 juin.

Remerciements

Monsieur Daniel Collaud, municipal des finances et Monsieur Michel Félix, boursier communal ad interim, étaient présents à la séance du 23 mai. Les membres de la commission des finances les remercient vivement de leur disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

Remarque préliminaire

L'analyse du rapport des comptes s'est centrée principalement sur la comparaison entre comptes et budget 2015. En effet, un travail de mise en lien avec les comptes 2014 avait été effectué lors de l'analyse du budget 2015.

Comme pour les rapports des comptes et préavis relatifs aux budgets des années précédentes, celui-ci présente tout d'abord quelques commentaires généraux avant de passer en revue les différents dicastères.

Commentaires généraux

La marge brute d'autofinancement en 2015 de CHF 10'501'259 est en nette hausse par rapport à 2014 de CHF 4'479'310 et supérieure au budget de CHF 4'968'578, ce qui a permis de comptabiliser des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 3'791'028.

On peut considérer le résultat 2015 comme très satisfaisant, néanmoins il faut être prudent en notant qu'il provient principalement d'une opération immobilière particulière et à la taxation d'un ancien dossier de succession. On constate aussi une baisse au niveau des charges globales du personnel qui est due notamment, d'une part au retard pris dans les engagements prévus, et d'autre part au remplacement partiel des employés en arrêt de travail pour cause de maladie ou accident.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

Pour 2015, la commune de Gland a augmenté sa dette de CHF 2'340'000 mais a aussi amélioré ses liquidités de CHF 3'029'302, ce qui signifie que la Municipalité a davantage utilisé des emprunts à court terme vu les taux très avantageux, tout en gardant une grande souplesse au niveau de la gestion de la trésorerie. Les dépenses d'investissements nets (subventions et participations de tiers incluses) en 2015 se sont élevées à CHF 10'951'221 et la dette communale au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 4'765 par habitant.

L'endettement de la commune de Gland par rapport aux recettes courantes s'élève en 2015 à 93,26%, ce qui est qualifié de bon selon l'autorité cantonale de surveillance des finances communales, mais il faut néanmoins garder une certaine prudence en regard des éléments sporadiques enregistrés cette année.

Analyse par dicastère

1. Administration générale	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	6'095'843	873'152
Budget 2015	6'887'076	1'304'970
Comptes 2015	6'263'179	641'104

En comparant les charges de l'Administration Générale par rapport au budget, nous avons finalement dépensé CHF 623'896 de moins que prévu mais CHF 167'336 de plus que les comptes de 2014. Les revenus ont diminué de CHF 232'047 par rapport aux comptes 2014.

Le coût réel de l'administration générale pour 2015 est de CHF 5'622'074. Par rapport au budget, il y eu des dépenses moindres dans les comptes suivants : archives, personnel et affaires culturelles et informatique.

Nous observons des différences notoires entre le budget et les comptes dans les postes suivants : « Imprimés et fournitures de bureau » et « Livres, journaux, annonces » ; un dépassement de CHF 12'000 entre les deux comptes est dû aux convocations pour les votations et les affiches « Incitation à voter », ainsi qu'aux divers tous-ménages que la commune a envoyés aux citoyens.

Le revenu des cotisations pour la bibliothèque a baissé de CHF 1'437, vu que la plupart des livres est prêtée à l'interne, c'est-à-dire l'école, le nombre d'abonnés privés qui paient des cotisations ayant diminué.

Location du théâtre : le budget a été surestimé de CHF 7'550 car le théâtre a été loué seulement dix fois en 2015, la plupart des spectacles est organisée par notre propre service culturel.

En analysant les comptes pour les transports publics, nous constatons une baisse de charges de CHF 192'141, mais également une baisse de revenus de CHF 262'912 par rapport aux comptes 2014.

Par contre, le budget n'a pas été estimé assez haut, ni pour les charges, ni pour les revenus. Nous avons finalement dépensé CHF 1'225'021 pour les transports publics en 2015.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

2. Finances	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	16'390'177	47'298'128
Budget 2015	15'678'355	49'643'300
Comptes 2015	20'006'587	55'044'138

Pour le service financier, nous constatons globalement les variations suivantes : une augmentation des revenus par rapport au budget 2015 de 10,8%, alors que du côté des charges, nous constatons également une augmentation de 27,6%.

Si nous regardons plus en détail les recettes fiscales, nous constatons des variations de diverses importances par rapport aux différentes catégories de recettes fiscales. La plus forte progression provient de l'impôt sur les gains immobiliers avec une progression de plus de 400%. Nous constatons également une forte augmentation sur les successions et donations de l'ordre de 123%. Il faut noter que ces deux impôts sont difficiles à budgéter car il est pratiquement impossible de prévoir quelle sera l'activité immobilière dans la commune, de même pour les cas de successions. On peut donc qualifier ces deux progressions de recettes fiscales exceptionnelles.

Ce qui est par contre plus inquiétant, c'est que la progression des recettes des personnes privées est en diminution de 11% par rapport au budget, ainsi qu'une diminution de 19% pour les impôts sur les personnes morales alors que la population de Gland est en augmentation. On peut expliquer cette baisse par deux facteurs : premièrement, l'effet de rattrapage est par rapport aux années précédentes en diminution, et deuxièmement les départs de contribuables n'ont malheureusement pas été compensés par des arrivées de même niveau. Quant aux personnes morales, les bénéfices ont été en diminution.

L'augmentation des charges est due principalement aux amortissements extraordinaires comptabilisés durant l'exercice 2015. Nous rappelons ici que les amortissements portés au budget représentent les amortissements obligatoires. En ce qui concerne les amortissements extraordinaires, la politique municipale est de mettre à 0 les petits montants restant à amortir et ensuite en fonction du solde à disposition, une répartition équitable est faite entre les différents postes à amortir.

Pour terminer, la dette communale a été relativement stable avec une augmentation de 2,3 mios pour se situer à CHF 60,335 mios. En effet, la majorité des préavis a été financée par le compte du ménage communal en 2015. En ce qui concerne la charge d'intérêts sur la dette, elle est une nouvelle fois en légère baisse, toujours aidée par la bonne conjoncture des taux d'intérêts.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

3. Bâtiments & Urbanisme	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	2'531'697	1'871'922
Budget 2015	2'855'800	1'691'590
Comptes 2015	2'612'689	1'950'728

En contrôlant les comptes 2015, on constate qu'il y a moins de revenus et plus de charges.

Comme chaque année, dans les comptes 300 administration, sous la rubrique « Imprimés et fournitures de bureau, livres, journaux, documentation, lois, avis mortuaires, frais divers de tirages », les charges varient du fait qu'il est très difficile de budgéter ces comptes.

Pour le remboursement de traitements et de charges sociales, il s'agit d'un remboursement suite à un arrêt maladie ou accident. Les absences ne sont évidemment pas connues à l'avance et donc pas budgétées.

Dans le compte « Bâtiments » on trouve CHF 20'000 de vandalisme et CHF 483'000 d'imputations dans le compte « Entretien bâtiments scolaires ».

Dans le compte « Achats d'électricité », les écarts entre budget et comptes sont principalement dus à l'optimisation du fonctionnement des installations de chauffage et ventilation des bâtiments de Montoly. Ces réglages ont été effectués courant 2014 dans le cadre du projet Cité de l'énergie et avec la collaboration de la société Enerconseil SA. Les effets sont donc réellement visibles dès l'année 2015.

En ce qui concerne l'achat de mazout : la différence provient essentiellement du prix d'achat. Le budget a été établi sur la base de CHF 105.00/100 litres alors que les livraisons ont été effectuées au prix moyen de CHF 65.00.

Pour ce qui est du compte 351 « Bâtiments patrimoines administratifs : le bâtiment du Ch. du Vernay 2 » : dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Gare, ce bâtiment a été démoli début 2016, raison pour laquelle des travaux n'ont pas été effectués en 2015.

Ce que l'on peut dire sur le compte « 360 Urbanisme » : du fait de la forte demande des permis de construire, les revenus ont pratiquement doublé par rapport au budget.

4. Infrastructures et environnement	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	6'237'637	3'363'860
Budget 2015	6'424'585	3'226'170
Comptes 2015	6'721'135	3'667'257

Plusieurs avant-projets et études prévus au budget n'ayant pas été réalisés, le compte honoraires géomètres, ingénieurs et cadastre est largement plus bas que prévu.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

Des imputations internes dans la comptabilité ont augmenté les traitements au service des routes. Un dépassement imprévisible au poste entretien des véhicules, engins et accessoires, car malgré une utilisation adéquate des véhicules, il est difficile de prévoir les pannes et la casse mécanique. Au budget, l'entretien des terrains de foot synthétiques avait initialement été regroupé en 1 compte avec l'entretien des parcs, jardins et plantations et finalement réparti en 2 comptes distincts pour une meilleure lisibilité des comptes.

La vente de moins de panneaux publicitaires autour de la patinoire mobile explique que l'excédent de charges est plus élevé que prévu.

Les revenus du compte « Rétrocession de la taxe au sac » sont la participation de la SADEC du « pot commun » des communes qui ont adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac. Elle est proportionnelle au tonnage d'ordures ménagères collectées à Gland qui est de 3'644 tonnes en 2015.

Il n'y a pas eu de contrôle officiel des sacs poubelles non conformes de la part des périmètres extérieurs, car le taux de fraude en 2014 était de 0,4% soit 35 kg pour 8'400 kg de sacs collectés. Le personnel derrière le camion continue à regarder régulièrement si des sacs non taxés sont mis dans les bennes. Quand c'est le cas, le sac est ouvert pour retrouver le fraudeur. S'il est identifié, le fraudeur est dénoncé à la commission de police et amendé. Dans tous les cas, les sacs non taxés des fraudeurs sont incinérés avec les sacs taxés.

Notre participation à l'APEC ayant été couverte par la taxe annuelle d'épuration, une attribution au fonds de réserve épuration de CHF 2'635 a pu être faite. Les revenus de ce compte ayant été supérieurs aux charges, la somme de CHF 664'558 a pu être attribuée au fond de réserve égouts.

5. Instruction publique et cultes	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	5'843'229	520'872
Budget 2015	5'835'423	516'470
Comptes 2015	6'049'264	493'831

Par rapport au budget 2015 et aux comptes 2014, les comptes 2015 montrent une légère augmentation, due essentiellement à des amortissements supérieurs aux prévisions pour les bâtiments scolaires secondaires. Il est à noter que la municipalité a décidé de prolonger la durée des amortissements de 10 ans (40 ans au lieu de 30). Ainsi, Grand-Champ sera entièrement amorti dans 13 ans et les Tuillières dans 20 ans. On peut aussi relever que les achats de mazout pour les bâtiments primaires sont sensiblement plus bas par rapport au budget et il en va de même pour les achats de gaz pour les bâtiments secondaires, même s'ils sont proches des comptes 2014. Tout comme pour 2014, les comptes d'exploitation du DSR se soldent par une perte (liée à des prestations hors scolaire) qui se monte à CHF 42'000.

Pour ce qui est des revenus, on peut remarquer qu'ils sont en très légère baisse pour ce dicastère. Enfin, concernant les subsides versés par le canton pour les camps scolaires, on peut se référer à la décision 134 de la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

6. Police	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	3'894'018	535'304
Budget 2015	4'061'797	572'900
Comptes 2015	3'999'693	607'334

Les charges 2015 sont plus basses et les revenus plus hauts que le budget. Par contre, on constate également une augmentation tant dans les charges que dans les revenus par rapport aux comptes 2014.

Pour la péréquation financière : pour 2015, un montant de CHF 31'101 a été rétrocédé. La facture de la péréquation policière est calculée en fonction de critères préétablis contractuellement. Le canton facture l'année en cours à titre d'acompte, puis établit un décompte final à la fin de l'année. Il tient également compte d'éléments fluctuants, tel que le nombre de policiers mis à disposition et en cas d'événements spéciaux à couvrir, de leur « dangerosité ».

Pour le service population – traitements : le budget était de CHF 582'470 et les comptes CHF 528'331. Cette différence provient d'un départ d'un employé qui n'a été remplacé que quelques mois plus tard. On note aussi moins de présences d'ASP sur les routes et lors de manifestations.

Compte étude mobilité : au budget CHF 30'000 et 0 dans les comptes. Ce projet n'a finalement pas été réalisé en 2015, mais le sera en 2016. Il comprend entre autres l'étude sur les nouveaux macarons pour les employés communaux.

Contrôle des habitants - traitements : augmentation de CHF 10'000 sur les comptes par rapport au budget. Il s'agit d'un départ remplacé par une personne au salaire plus élevé.

Pour la protection civile – défalcons : charges de CHF 81'300 et rien au budget : il s'agit d'un rattrapage de taxe PCI pour Eikenott.

7. Sécurité sociale	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	14'819'713	1'381'495
Budget 2015	15'495'763	489'340
Comptes 2015	17'994'417	1'235'771

On constate que la somme budgétée est inférieure de CHF 2'498'654 par rapport aux comptes. En effet, dans le compte « Facture sociale » : le canton envoie une estimation au début de l'année, inscrite au budget. Il établit la facture finale en fin d'année, montant ventilé dans les différentes prestations concernées.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

Dans le compte AVASAD, on constate une diminution de charges par rapport au budget de CHF 38'963. Comme pour la péréquation, une estimation est faite au début de l'année. Le chiffre final est inférieur.

Au budget, un montant de CHF de 1'056'250 avait été calculé en fonction des heures estimées par rapport au nombre d'habitants. Cette estimation était finalement trop élevée. Dans les comptes du RAT, on trouve un excédent de recettes, soit une rétrocession de CHF 115'700. Ce montant a été calculé proportionnellement aux heures réellement consommées et en fonction du prix en 2014 pour les communes.

Pour les repas à domicile : ils ont augmenté, il y a eu plus de demandes.

8. Services Industriels	CHARGES	REVENUS
Comptes 2014	2'572'810	2'544'693
Budget 2015	2'499'200	2'466'900
Comptes 2015	2'668'347	2'675'149

On peut constater qu'il n'y a pas beaucoup de différences entre les comptes, c'est assez stable.

Au service des Eaux : comme il y a eu aussi plus de ventes d'eau et que c'est un compte affecté qui doit être à 0, le solde est comptabilisé dans un compte de réserve.

Pour le Sidemo – produits de traitements : suite aux modifications apportées lors des travaux d'adaptation des processus de traitement en 2014, le paramètre de dosage des flocculents a été automatisé en fonction du débit traité et de la turbidité de l'eau brute. Ainsi, une plus grande quantité de produit est nécessaire.

Dans l'entretien du matériel d'exploitation : le budget 2015 prévoyait les travaux de modification des injecteurs devisés à environ CHF 30'000. Ceux-ci ont pu être intégrés au préavis 46/2013 : compte 9144.14 « adaptation des installations de traitement ».

Dans le compte « Efficacités énergétiques & Energies renouvelables – Attribution au fonds de réserve : c'est un compte affecté, il n'y a pas de bénéfice.

Dans le compte « Subvent. Développement durable – propre usage : il y a eu différentes aides à des projets, notamment CHF 10'800 pour le projet insertion professionnelle et CHF 9'000 pour le réseau écologique.

Rapport des comptes 2015 de la Municipalité au Conseil Communal

Conclusion

La COFIN tient à mettre en garde à nouveau le conseil communal sur le résultat des comptes 2015 de notre commune, en soulignant que la hausse par rapport au budget est due aux éléments extraordinaires mentionnés ci-dessus et qu'il faut garder une certaine vigilance sur les comptes de ces prochaines années.

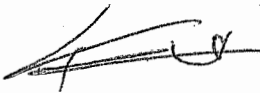
La COFIN ne peut pas clore cette législature sans remercier sincèrement Monsieur Daniel Collaud pour la bonne gestion des comptes de la commune, pour sa précieuse expérience dont il nous a fait bénéficier et pour sa grande disponibilité.

Nous souhaitons à son successeur, Monsieur Gilles Davoine, plein succès dans sa fonction de Municipal des Finances de la ville de Gland.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.




Laurent BACHELARD
1^{er} membre



Katia ANNEN



René BARIONI



Regina BOVET



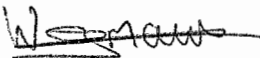
Valérie CORNAZ-ROVELLI




Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN



Claudine BOVET
rapporteur